



COMPTE-RENDU DU CTL DU 12/10/2021 (2ème convocation)

Assistait à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER

Le CTL en première convocation le 04/10/2021, boycotté par l(a majorité d)es représentants des personnels, n' a pu se tenir.

Lecture de déclarations liminaires.

1) Pour avis :

- Création du SIE départemental des Deux-Sèvres à Parthenay par fusion des SIE de Parthenay, NDS et SDS, et création d'une antenne pérenne du SIE départemental à Niort

Vote unanime "CONTRE"

- Fusion des SIP de Bressuire et Thouars [et Parthenay, si, si!] et création d'une antenne pérenne du SIP de Bressuire à Parthenay

Vote unanime "CONTRE"

- Transfert de l'activité de la trésorerie de Bressuire vers le SGC de Thouars

Vote unanime "CONTRE"

- Création du CDL du Bocage Bressuirais

Vote unanime "CONTRE"

Commentaire sur les votes du représentant de FO-DGFIP 79 :

ces détériorations du réseau soumises à avis ce jour faisant partie de la déclinaison locale du NRP, "big crunch" de la DGFIP, contre lequel FO-DGFIP 79 lutte depuis son annonce, il n'était pas possible pour elle de voter autre chose que "contre", à toutes les propositions.

Cette déclinaison locale, envisagée, conçue et réalisée "au forceps", toute d'inéquité de traitement entre les sites et les agents (antenne non pérenne,

antenne pérenne, pas d'antenne du tout...) et d'absence de dialogue réel (bien différent de la "concertation", dialogue si on veut, par définition biaisé, qui s'est résumé pour certains sites et agents à un "cause toujours", alors que d'autres obtenaient des aménagements, des exceptions à la commande de la DG*... pour des raisons "politiques", ou bien juste pour diviser les agents, et rompre le front anti-NRP?), n'est qu'un moyen, à n'en pas douter, de contracter encore le réseau, de supprimer toujours des emplois et d'externaliser à terme les missions (est-il besoin de rappeler le "partenariat" déjà mis en oeuvre avec la société La Française des Jeux et les buralistes pour le recouvrement?).

* un SGC par exemple est créé à partie d'une trésorerie, à périmètre constant contrairement à ce que souhaitait la DG, cette exception ne pouvant être reproduite ailleurs, mais sans explication, fournie en tous cas par la Direction

2- Questions diverses

- réunion informelle programmée le 20/10 sur le transfert de taxes venant de la DGDDI (taxe à l'essieu, qui sera adossée à la TVA) et de la DDT (taxe d'aménagement, qui sera adossée à GMBI pour la gestion) à la DGFiP ; la DDFiP 79 est concernée et récupérera les missions, mais peut-être (sans doute) pas les agents ; problématique du risque de perte de compétence et du contrôle ;
- demande d'un point sur la réforme de l'Action Sociale ; ce point est fait à chaque réunion du CDAS ; ce sera fait aussi à l'occasion de la réunion informelle (suite à plusieurs audits, le CNAS de début octobre 2020 a annoncé des réflexions sur la gouvernance des opérations, les prestations, le parc des résidences EPAF, le réseau de l'action sociale (organisation, pilotage, restructuration) ; les annonces/projets initiaux du SG ont été mal accueillis par les OS, ils sont modifiés désormais (il n'est plus question de fusionner les acteurs de l'Action Sociale, mais de créer une structure chapeau pour le pilotage, le maintien d'un délégué départemental est garanti, de même que celui des instances locales et des crédits d'action locale, malgré la restructuration du réseau et la création d'un échelon régional...);
- question sur les délais de séjour applicables en cas de restructuration récente ; réponse : pas de délai de séjour dans ce cas, possibilité de participer aux mutations locales via ALOA.